

Pologne, États baltes : les parlements qualifient la Fédération de Russie de régime terroriste

Description

Le 18^e octobre, le Parlement estonien, a adopté une déclaration pour condamner l'annexion de territoires ukrainiens par la Russie et qualifier le régime russe de terroriste. Le texte indique que cette reconnaissance fait suite à l'appel du Parlement ukrainien plaidant pour une telle qualification du régime russe. Dans la déclaration, les parlementaires estoniens soulèvent aussi la question du statut de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations unies détenu par la Russie.

La semaine suivante, le 26^e octobre, le Sénat polonais a adopté une résolution reconnaissant également la Russie comme régime terroriste. Dans leur texte, les sénateurs polonais appellent les États partageant les mêmes valeurs à faire de même et mettent l'accent sur la nécessité de garantir que le régime russe soit jugé par la Cour pénale internationale pour ses actions en Ukraine.

La Pologne est ainsi le quatrième pays à adopter officiellement une telle position après la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. En mai, les parlementaires lituaniens avaient voté à l'unanimité en faveur d'une résolution portant sur la reconnaissance des actions de la Russie en Ukraine comme étant un génocide, ainsi que sur la nécessité d'établir un tribunal international spécial pour juger les crimes de l'invasion russe : cette résolution qualifie la Russie d'État soutenant et perpétrant des actions terroristes. Puis, en août, le parlement letton a adopté une déclaration pour qualifier les actions de la Russie à l'égard des civils ukrainiens d'actions terroristes.

Ces différents textes viennent à ajouter la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 13^e octobre, désignant la « politique terroriste » de la Russie et appelant les États membres du Conseil de l'Europe à déclarer le régime actuel de la Fédération de Russie de terroriste.

Sources : *ERR News, Notes from Poland, sites Internet des parlements estonien (Riigikogu), letton (Saeima) et lituanien (Seimas).*

date création

02/11/2022

Champs de mots

Auteur-article : Juliana Barazer